

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_091

Séance du 22 mai 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 22 mai 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, M. Pascal MONNIER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sonia MAQUERE, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, Mme Ophélie LÉBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Nicolas DUFRENE, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

M. Jordan AUCLAIRE donne pouvoir à Mme Sandra COGNÉ

Absent :

Mme Rachel AMATO
M. Antoine de NICOLAY

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le



ID : 072-200077162-20260522-2026_091-DE

Secrétaire de séance : Mme Martine DESVIGNES.

<u>Membres :</u>	En exercice	:	29
	Présents	:	26
	Votants	:	27

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL POUR L'ANNÉE 2026-ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2026 014 DU 19 JANVIER 2026

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Lors de sa séance du 19 janvier 2026, le conseil municipal de la commune nouvelle du Lude a délibéré sur la priorisation des projets éligibles au titre de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public local pour l'année 2026, inscrivant en priorité n°3 le projet : « Achat d'un dispositif de vidéoprotection ».

La nouvelle équipe municipale issue des urnes le 15 mars 2026 a décidé de placer en priorité n°1 le projet d'achat d'un dispositif de vidéoprotection. Elle considère en effet comme prioritaire la sécurité des biens et des personnes sur son territoire, compte tenu des attentes des habitants et des statistiques objectives d'activité au terme du 1^{er} trimestre de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260522-2026_091-DE



Le projet s'élèverait à 267 455€ H.T.

Les demandes déposées relatives aux menuiseries de la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde et de la jumenterie sont reportées sans échéance définie.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2026, le projet susceptible d'être éligible est la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte à l'unanimité**, le projet précité, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant H.T.
Maitre d'ouvrage	133 727.50 €
DETR/DSIL 2026 50 %	133 727.50 €
TOTAL	267 455.00 €

Le conseil municipal,

- **Autorise** le maire, ou son représentant, à déposer une demande au titre de la DETR et / ou DSIL pour l'année 2026,
- **Atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année 2026,
- **Atteste** de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 03 juin 2026.

La Secrétaire
Mme Martine DESVIGNES

Le Maire,
M. René de NICOLAY